



N°3
Février 2015
LETTRE
des actions en faveur des
milieux humides de Franche-Comté

Milieux humides de Franche-Comté



Ce troisième numéro de la lettre des actions en faveur des milieux humides de Franche-Comté vous parvient à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides de 2015.

Milieux humides allez-vous dire ? Cette lettre ne s'appelait-elle pas « Zones humides de Franche-Comté » ? Effectivement, vous êtes observateur ! La lettre d'information a changé de nom pour s'appeler « Milieux humides de Franche-Comté ». Pourquoi cette évolution ?

Depuis la parution du second numéro en février 2014, la France dispose maintenant d'un troisième plan d'action en faveur des milieux humides, s'étalant sur la période 2014-2018. Cette stratégie nationale a ainsi apporté une évolution sémantique importante en distinguant les « milieux humides » des « zones humides ». Ainsi :

Les milieux humides regroupent les têtes de bassin, les lacs, les tourbières, les étangs, les mares, les ripisylves, les plaines alluviales, les bras morts, les marais agricoles aménagés, les marais salants, les marais et lagunes côtières, les estuaires, les mouillères ainsi que les zones intertidales.

On trouve parmi les milieux humides les **zones humides** au sens de la convention de Ramsar et les zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009.

Les milieux humides correspondent donc à une définition scientifique, tandis que les zones humides sont basées sur une définition réglementaire, issue d'un compromis entre une définition scientifique et des enjeux socio-économiques. Il est donc possible que les périmètres des zones humides soient restreints par rapport aux périmètres des milieux humides.

Ces évolutions sémantiques ont un objectif, celui d'apporter de la clarté sur la mise en œuvre des textes réglementaires. En effet, le code de l'environnement protège fortement les zones humides en imposant que celles-ci soient préservées ou, le cas échéant, que leur destruction soit compensée. Il est ainsi demandé aux porteurs de projets d'installations, d'ouvrages, de travaux et d'activités de pouvoir clairement identifier si leur projet est situé en zone humide. Les inventaires des milieux humides conduits actuellement sur le territoire (voir la Lettre d'information n°2), peuvent quant à eux venir guider les porteurs de projets afin d'apporter une information préalable sur la localisation de ces milieux.

La distinction entre les zones humides, correspondant strictement à la définition réglementaire utilisée lors de projets d'aménagement, et les milieux humides, qui sont des éléments de connaissance permettant aux décideurs d'orienter leurs

choix en matière de planification urbaine, était donc nécessaire pour une meilleure appropriation de la réglementation.

La structuration de la diffusion de l'information à l'échelle régionale contribuera à poursuivre cette démarche de clarification, afin qu'*in fine* les milieux humides soient mieux pris en compte et que leurs fonctions puissent être préservées. C'est d'ailleurs ce sujet que le dossier du troisième numéro de la lettre d'information vous propose d'aborder : les fonctions de régulation des eaux des milieux humides, un rôle capital pour lutter contre la sécheresse et les inondations.

Bonne lecture !

Patrick SÉAC'H
Adjoint au Directeur régional
de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
de Franche-Comté

Sommaire

Editorial >>> p1 ♦ Dossier :

Les milieux humides, des
alliés indispensables à la
régulation des eaux >>> p2/3

♦ L'animation régionale et
départementale >>> p4 ♦

Des actions locales en faveur des
zones humides >>> p5/6/7 ♦

A lire à voir >>> p8

édito

dossier

Les milieux humides, des alliés indispensables à la régulation des eaux

Inondations, sécheresses... Les aléas climatiques occasionnent des dégâts de plus en plus importants. De longue date, les milieux humides ont fait l'objet d'une appropriation humaine et d'aménagements, parfois au détriment de leurs fonctions. Or, ces milieux humides, aux multiples atouts, assurent un rôle essentiel dans la régulation des eaux.

Ce n'est pas un hasard si les populations humaines se sont installées dans les milieux où l'eau est facilement accessible. L'Homme a progressivement colonisé les plaines et vallées, en aménageant les bordures de rivières ou les marais pour y développer son agriculture car ces zones sont particulièrement productives, ou encore pour y installer ses habitations et ses équipements.

Cette tendance s'est très fortement accentuée au cours du 20^e siècle. Les sociétés, appuyées par les politiques publiques, ont cherché à gagner des terres en canalisant les rivières et en drainant les parcelles agricoles pour éviter qu'elles ne soient ennoyées une partie de l'année. Avec la croissance démographique, les espaces à faible relief ont été très fortement urbanisés. Aujourd'hui, moins de 50 % des milieux humides ont perduré face à ces aménagements. Si ces modifications étaient motivées par l'idée de faire progresser les activités humaines, les dernières décennies en ont révélé les impacts négatifs sur la régulation de la quantité d'eau. Il est pourtant possible de maintenir des activités humaines en préservant cette fonction.

Pourquoi les crues sont-elles de plus en plus destructrices ?

En drainant les parcelles agricoles, en imperméabilisant les sols par des constructions et en canalisant des cours d'eau, les aménagements ont contribué à concentrer et à accélérer les écoulements d'eau. L'eau qui file dans les drains et les cours d'eau rectifiés, ou celle qui ruisselle sur les espaces goudronnés, ne s'infiltre plus dans le sol. Ainsi, en cas de fortes pluies et en l'absence de zones humides, les eaux s'écoulent rapidement en surface : les inondations sont donc plus importantes et plus rapides en aval.

Pourquoi le manque de pluie a des effets de plus en plus sévères ?

Avec des écoulements d'eau accélérés, l'eau s'infiltre moins dans le sol. Elle se concentre dans les fossés et les cours d'eau canalisés, au lieu de venir saturer les sols avant de recharger les nappes d'eau souterraines. Les milieux humides perdent alors leur rôle « tampon ». Le sol, n'ayant pas stocké d'eau en période de pluie, ne peut la restituer progressivement. Les assèchements se font plus sévères en période sèche et il est alors parfois nécessaire d'irriguer des milieux qui n'en avaient pas besoin. Cela contribue encore à diminuer le niveau des rivières et des nappes phréatiques.

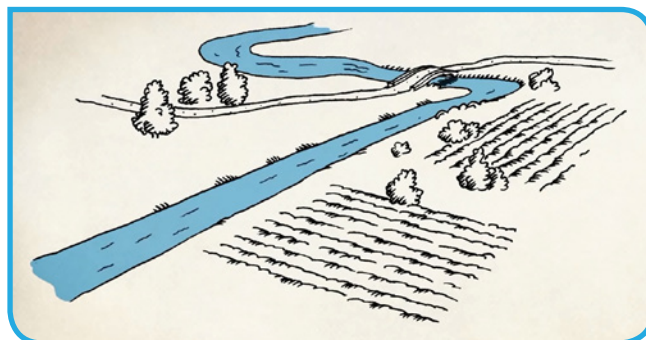
Certaines zones humides peuvent stocker jusqu'à 15 000 m³ d'eau par hectare.

Lorsque les milieux humides représentent 5 à 15% des surfaces à l'amont, les débits d'eau à l'aval en période de crue peuvent être réduits de plus de 60%.

Dans les zones d'expansion des crues, les milieux humides peuvent stocker jusqu'à 3 fois le volume des précipitations annuelles.

Source : Bureau de la Convention Ramsar, 2001 / « Conserver les zones humides : pourquoi ? comment ? » G. Barnaud, E. Fustec, Quae, 2007

Les conséquences des aménagements

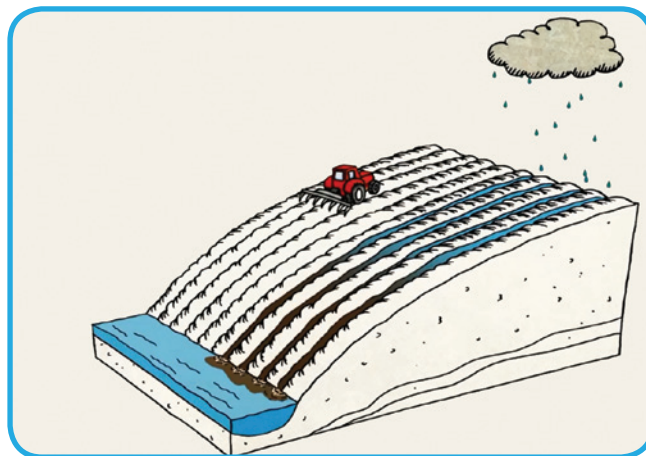


Les cours d'eau artificialisés sont vulnérables : la rectification accélère la vitesse de l'eau, aggravant l'érosion du lit et le risque d'inondation en aval.

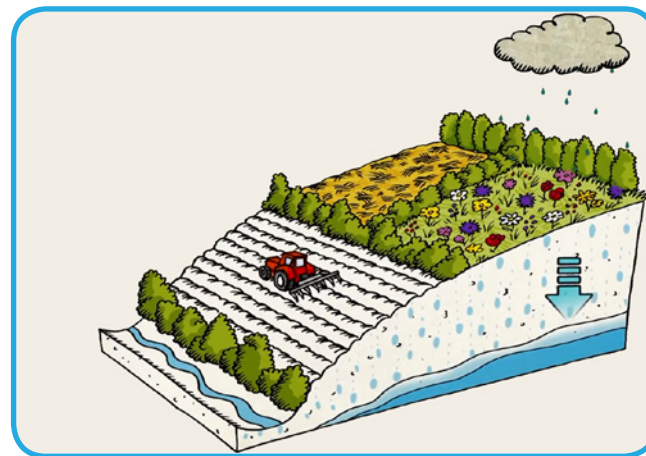
Les solutions pour une meilleure régulation des eaux



Lorsqu'on redonne un espace de liberté à la rivière, par exemple en replaçant la rivière dans son lit naturel, les eaux sont ralenties.



Certaines pratiques agricoles intensives diminuent la capacité d'absorption du sol en accélérant les écoulements.



L'eau s'infiltre mieux dans les sols si on lutte contre l'érosion et l'évaporation, par exemple en diminuant le drainage ou en maintenant le couvert végétal.



L'imperméabilisation des sols augmente le ruissellement et l'évaporation et empêche la recharge des nappes phréatiques et des aquifères.



Il est possible de préserver la perméabilité des sols en recréant des espaces verts dans nos villes et villages. Même si la première solution reste de ne pas aménager les milieux humides !

Comment les milieux humides contribuent à limiter ces événements ?

Tout le bassin versant d'un cours d'eau bénéficie de l'apport d'eau. Les milieux humides stockent l'eau en amont et la ralentissent : on parle d'un rôle d'éponge. Avec des milieux humides, les débits et l'amplitude des crues sont réduits. La vitesse d'écoulement des eaux est ralentie par les méandres du cours d'eau et la végétation des berges. Les grandes plaines alluviales naturelles assurent ainsi un rôle important d'écêtement des crues en diminuant très fortement les débits. C'est notamment le cas du Val de Saône ou de la vallée de l'Ognon. En période sèche, l'eau qui s'est infiltrée puis stockée dans le sol est restituée progressivement au milieu environnant ou à la nappe phréatique, venant ainsi soutenir le débit des rivières. Les zones humides situées vers l'amont, en tête de bassin versant, constituent de manière collective des zones d'accumulation des eaux, au bénéfice des cours d'eau et des nappes souterraines. Les zones humides d'altitude comme la vallée du Drugeon jouent ainsi ce rôle en Franche-Comté.

Si les aménagements passés ont cherché à évacuer l'eau le plus rapidement possible du bassin versant, une nouvelle prise de conscience a aujourd'hui émergé, celle de la nécessité de conserver dans les sols cette ressource précieuse.

Manon Gisbert
Animation régionale
en faveur des zones
humides,
Conservatoire
d'espaces naturels de
Franche-Comté

Témoignage d'Olivier Jantet, agriculteur

La tourbière des Près Vieux est située sur la commune d'Esserval-Tartre (39). Anciennement drainée pour sa tourbe alors utilisée comme combustible, elle a bénéficié de travaux de restauration menés par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté en 2010 pour améliorer son fonctionnement et pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle d'éponge. Aujourd'hui, Olivier Jantet, agriculteur sur les parcelles humides attenantes à la tourbière, nous fait partager son témoignage. « Depuis que deux drains sur la partie aval de la tourbière ont été rebouchés, les parcelles sont devenues beaucoup moins humides, ce qui est bénéfique pour mes vaches laitières ! » remarque-t-il. Fort de cette expérience positive, Olivier Jantet a signé il y a deux ans une convention avec le Conservatoire pour conserver une bande refuge pour les amphibiens sur une parcelle fauchée en périphérie de la mare communale.

l'animation régionale et départementale

Des actions en faveur des milieux humides sont menées par un grand nombre d'acteurs. Pour une meilleure cohérence entre ces projets, des animateurs locaux, départementaux et régionaux coordonnent les actions de leurs territoires respectifs (voir contacts page 8).

A l'échelle régionale

Des outils pour homogénéiser et diffuser la connaissance sur les milieux humides

Depuis 2012, l'animation régionale en faveur des zones humides (ARZH) apporte un appui aux structures agissant pour la préservation, la gestion ou la restauration de ces milieux, en mettant en place des outils mutualisés à l'échelle régionale. Ainsi, l'ARZH accompagne les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'inventaires pour apporter une cohérence à l'échelle régionale.

Elle a ainsi développé en 2014 une base de données régionale synthétisant les données d'inventaire de ces milieux naturels. Cet outil permettra une diffusion homogène de l'information au travers de Sigogne, portail de description de la biodiversité en Franche-Comté (www.sigogne.org). Le grand public aura accès à des données générales sur chaque périmètre inventorié et des données plus précises pourront être diffusées sur demande. Cela permettra notamment de préparer les projets d'aménagement et de planifier l'urbanisation, afin d'éviter la destruction des milieux humides.



Les données de chaque périmètre inventorié de milieux humides en Franche-Comté seront progressivement accessibles sur www.sigogne.org

A l'échelle départementale

25

Inventaires et actions concrètes dans le Doubs

Dans le cadre de sa démarche de préservation des milieux humides, le Département du Doubs accompagne techniquement et financièrement la finalisation des inventaires sur son territoire ainsi que différents maîtres d'ouvrage pour l'émergence d'actions concrètes de restauration de ces milieux.

A noter que le Département est lui-même maître d'ouvrage pour la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de gestion sur la tourbière des Guillemins (20 ha, commune du Bizot, voir photo ci-dessous) dont il est propriétaire depuis fin 2013.



70

Initiation d'inventaires complémentaires en Haute-Saône

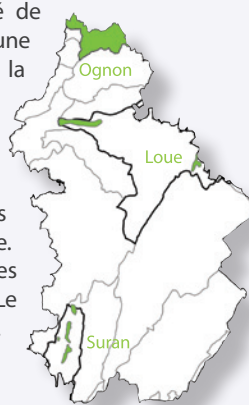
Les milieux humides sont fortement représentés en Haute-Saône. Mais leur connaissance reste limitée aux zones de plus d'un hectare, sauf sur la vallée de l'Ognon, où un inventaire est actuellement conduit par le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et de la basse vallée de l'Ognon. Des réflexions sont en cours avec les acteurs du département afin de compléter les inventaires sur les bassins versants de la Saône, de la Lanterne, du Durgeon, de l'Allan, du Salon, du Vannon et de la Gourgeonne.

39

Développement de la stratégie territoriale sur l'Ognon, la Loue et le Suran

En 2014, le Comité départemental en faveur des zones humides (CDZH) du Jura poursuit la stratégie territoriale en vue de l'émergence de projets. Suite au départ en congé maternité de l'animatrice, le recrutement d'une chargée de projet, Isabelle Piney, a permis la poursuite du travail. L'animation a été initiée sur de nouveaux territoires : bassins versants de l'Ognon, de la Loue et du Suran.

Une rencontre entre les structures potentiellement porteuses de projets en faveur des milieux humides a été organisée en novembre. Cela permettra de mener des actions concertées et d'optimiser la préservation de ces milieux. Le programme sera poursuivi en ce sens en 2015.



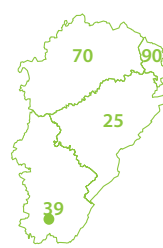
90

La phase de terrain des inventaires débute dans le Territoire de Belfort

Le Conseil général, qui réalise l'inventaire des milieux humides du Territoire de Belfort, a achevé cet automne la détection cartographique des zones potentiellement humides. Au printemps 2015, les services départementaux procéderont à la confirmation du caractère humide des zones préalablement identifiées grâce à des relevés de végétation et des sondages pédologiques (voir lettre Zones humides de Franche-Comté n°2). Ce travail de terrain sera réalisé en priorité dans les communes qui ont engagé une démarche d'élaboration ou de modification de leur document d'urbanisme. Les élus seront informés préalablement à l'intervention des chargés d'inventaire.

des actions locales en faveur des milieux humides

Débardage forestier alternatif à Légna (39)



Au cœur de la Petite Montagne du Jura, le comblement partiel d'un lac glaciaire a donné naissance à une zone humide très riche en biodiversité. On peut y observer de nombreuses espèces rares ou menacées de flore comme le glaïeul des marais, d'insectes tels que le mélitée, ou encore d'amphibiens.

Des arbres à couper

Des peupliers ont été plantés dans les années 70 sur un secteur du site au sol tourbeux. Ce peuplement forestier ne permettait pas aux espèces sensibles d'y trouver refuge et les peupliers montraient des signes de dégradation. Ces deux raisons ont poussé la commune de Légna à couper la végétation et à remettre en état la parcelle. Les enjeux de biodiversité et ceux liés à la préservation de l'eau (périmètre de protection de captage d'eau potable) ont amené la Commune, l'ONF et la Communauté de communes Petite Montagne - en tant qu'animatrice du site Natura 2000 - au montage d'un projet de débardage adapté.

Préserver les sols

Ces peupliers ont été débardés au câble-mât, technique qui utilise un mât relié à un arbre porteur par un câble avec une poulie, sur lequel l'exploitant attache successivement les arbres à sortir. Les arbres sont portés, minimalisant ainsi l'impact au sol. La traction animale avec des chevaux comtois a permis de débarder les quelques peupliers restants.

La préservation des sols est un enjeu important pour la production forestière et pour la protection de l'environnement. Un tracteur crée des ornières, tasse le sol qui devient imperméable, ce qui freine la régénération des arbres et la recolonisation des espèces végétales. Ces deux techniques de débardage alternatif préservant au contraire la qualité du sol, sont de plus en plus utilisées, notamment en zone humide ou à proximité des cours d'eau.

Un contrat Natura 2000

Ce chantier est cependant coûteux (36 € / m³). Il n'aurait pas pu voir le jour à Légna sans l'aide financière de l'État (ministère en charge de l'écologie) et de l'Europe (FEADER). Ce contrat est un engagement de la Commune dans la préservation du milieu naturel et des espèces de cette zone humide.

Marion Guitteny
Communauté de communes Petite Montagne



Pour minimiser l'impact au sol sur ce milieu fragile, les peupliers ont été débardés au câble-mât et par traction animale.

Le projet ReZo Humide

Le projet ReZo Humide, lancé en novembre 2012, a pour objectif la création d'un réseau de zones humides géré par les chasseurs et les locaux dans le département du Doubs. Ce réseau permet de servir les espèces mobiles, comme les oiseaux, ainsi que les espèces plutôt sédentaires comme les invertébrés. Il participe aussi au maintien et à l'amélioration de la fonctionnalité des milieux humides et donc de la qualité de l'eau.

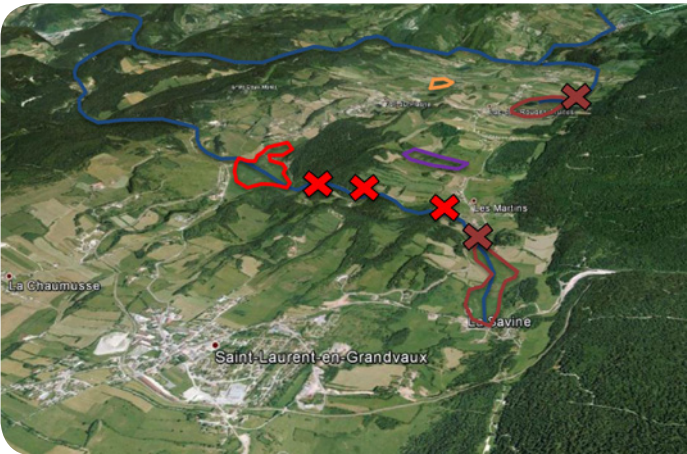
Pour chacun des sept sites, la Fédération départementale des chasseurs du Doubs a été maître d'ouvrage de l'élaboration de plans de gestion qui déterminent les opérations de préservation à mettre en œuvre. Celle-ci a été faite en collaboration étroite avec les acteurs locaux (communes et communautés de communes, agriculteurs, chasseurs, naturalistes, associations de gestionnaires, police de l'environnement, État, etc.).

Les plans de gestion ont été validés le 4 novembre 2014. Leur mise en œuvre va donc débuter dès 2015.

François Renault
Fédération départementale des chasseurs du Doubs



130 hectares de milieux humides restaurés dans le Haut-Jura



60 tourbières du massif jurassien bientôt réhabilitées

Lancé officiellement fin septembre 2014, le programme Life tourbières du Jura mobilise d'importants moyens afin de restaurer 60 tourbières réparties sur 40 communes du massif du Jura franc-comtois.

Des acteurs impliqués

Les traces des activités humaines passées perturbent encore aujourd'hui le fonctionnement des tourbières du massif. Afin que cette richesse franc-comtoise ne vienne pas un jour à disparaître, six structures locales se sont associées pour déposer auprès de la Commission européenne un programme de restauration dans le cadre du fond Life : le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, le Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs, le Parc naturel régional du Haut-Jura, l'Association des amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray, le Syndicat mixte d'aménagement du Dessoubre et de valorisation du bassin versant et la DREAL Franche-Comté.

Les résultats attendus

Sur 6 ans, d'importants travaux seront conduits sur 600 ha de tourbières : 16 km de drains neutralisés, 11 km de reméandrement de cours d'eau, 26 ha de fosses d'exploitations de la tourbe remis en eau pour permettre la régénération de la tourbière. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de communication auprès des scolaires et du grand public permettront de créer une dynamique locale (fête des tourbières, film, animations, aménagements de sites, etc.).

Avec 8 millions d'euros mobilisés*, le programme aura une retombée économique territoriale significative. Ainsi :
• 67 % sera investi en sous-traitance notamment dans les entreprises de génie écologique ;
• 24 % servira à rémunérer les 25 personnes travaillant sur le programme dans les 6 structures partenaires ;

Le projet d'assainissement agricole du Grandvaux, publié en 1970, prévoyait l'assainissement de 200 ha de zones humides, sur 4 communes, pour une mise en exploitation intégrale. Quarante ans plus tard, ces zones ont malgré tout été abandonnées par l'agriculture.

Entre 2009 et 2014, le Parc naturel régional du Haut-Jura, avec plusieurs partenaires, a engagé la restauration des zones les plus importantes. En 5 ans, ce sont environ 130 ha qui ont été visés, au sein desquels l'objectif était de ralentir le drainage et de restaurer l'équilibre entre le cours d'eau et le milieu humide.

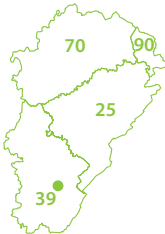
Au total ce sont 7,5 km de cours d'eau qui ont été reméandrés et 6 km de fossés comblés, sur les bassins de la Lemme et du Galavaux.

Cinq seuils effacés sur la Lemme amont, entre les deux principales zones humides restaurées, permettent de retrouver un ensemble fonctionnel de 17,5 km de cours d'eau.

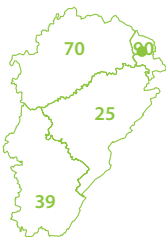
Les travaux ont été réalisés en partenariat avec la Fédération de pêche du Jura et le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté.

Pierre Duret
Parc naturel régional du Haut-Jura

- Ci-dessus : Les nouveaux méandres du Châtelet
- Ci-contre : 2009 - 2014, un plan de reconquête :
 - 2009 : les Bouleaux
 - 2011 : Sous la Côte
 - 2012 : Le Châtelet + 3 seuils effacés
 - 2014 : La Savine + Le Galavaux + 2 seuils effacés



A la reconquête des fonctionnalités de la zone humide des Prés la Chaume (90)



En 2014 et avec l'aide de l'Agence de l'eau, le Conseil général du Territoire de Belfort s'est porté acquéreur de 2,7 hectares de zone humide dans le lit majeur de la Rosemontoise. Le Conseil général y possédait déjà d'autres parcelles en zone humide et cette acquisition a permis de maîtriser un ensemble fonctionnellement intéressant et d'offrir l'opportunité de sa restauration.

Situé dans le piémont vosgien et en zone Natura 2000, le site des Prés la Chaume comprend de petites parcelles boisées (aulnaies frênaies) et une grande prairie humide. Le projet de restauration vise à reconnecter un ancien bras mort avec la Rosemontoise et à créer des mares destinées aux tritons présents dans les bois voisins. La renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya, des plantes invasives, seront éliminées et les prairies seront conduites en fauche tardive.

Céline Petizon
Conseil général du Territoire de Belfort



Un contrat Natura 2000 pour la forêt alluviale à Ougney-Douvot (25)

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » et avec le soutien technique de l'Établissement public territorial de bassin Saône et Doubs et de l'Office national des forêts, la municipalité d'Ougney-Douvot a fait le choix de réhabiliter 7 ha de forêts en bordure du Doubs.

Cette opération a été réalisée en deux étapes :

- Elimination des peupliers de la zone et débardage des bois à cheval afin d'éviter la venue d'engins lourds sur cette zone humide fragile ;
- Plantation de différentes essences adaptées au caractère humide du secteur (saule, aulne...) afin d'accroître l'intérêt écologique du milieu.



Pour réaliser cette action, la Commune a bénéficié de financement de l'Europe et de l'Etat via la signature d'un contrat Natura 2000.

Stéphanie Isoard
EPTB Saône et Doubs

Choix d'un mode de débardage alternatif pour respecter la sensibilité du milieu.



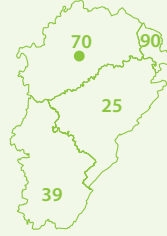
Rencontre autour de l'élevage en milieux humides

Le Plateau débat public, animé par France Nature Environnement Franche-Comté, et la Chambre d'agriculture de Haute-Saône ont organisé en octobre dernier à Noroy-le-Bourg (70) une rencontre autour des conditions du maintien d'une agriculture d'élevage en milieux humides. Après une visite de terrain,

la rencontre s'est poursuivie par l'intervention d'un spécialiste de l'agroécologie. Celle-ci, en reconnaissant la biodiversité comme une ressource pour l'agriculture, peut être une réponse au maintien des prairies. Cette méthode, qui s'applique pleinement à l'élevage, questionne sur la valeur des fourrages, la santé animale et la performance des exploitations.

Compte-rendu sur : <http://debatpublic-mefc.org/>

Catherine Bahl
Plateau débat public animé par FNE Franche-Comté



La sablière de Geneuille (25) restaurée et ouverte au public

La sablière de Geneuille se situe sur un Espace Naturel Sensible nommé « Enjeux amphibiens entre Besançon et Ognon ». Il concerne le territoire de six communes : Geneuille, Cussey-sur-l'Ognon, Sauvagny, Monclay, Auxon-Dessus et Auxon-Dessous. L'objectif majeur est la conservation et la préservation des zones humides et des amphibiens, en particulier de la rainette verte (photo ci-dessous).

Un sentier de découverte avec des panneaux et des tables de lecture, inauguré le 3 octobre dernier, permet au promeneur d'appréhender les spécificités des milieux humides (mare, étang, roselière, forêt humide...), ainsi que les travaux de restauration entrepris sur le site. Les travaux de gestion et d'interprétation sont le fruit d'un travail partenarial entre le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon, maître d'ouvrage, la commune de Geneuille, propriétaire, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, associée au choix des mesures de gestion, Réseau ferré de France dans le cadre de mesures compensatoires à la LGV, et le Département du Doubs, qui met en œuvre sa politique dédiée aux Espaces Naturels Sensibles.

Béatrice Viennet
Département du Doubs



à lire à voir

Evénements

Journée mondiale
des zones humides
Lundi le 2 février 2015



Les zones humides pour
notre avenir

La Journée mondiale des zones humides 2015

Étangs, mares, marais, tourbières, vallées alluviales... Les zones humides ont leur journée mondiale qui aura lieu le 2 février. Cette journée est l'occasion pour les acteurs de l'eau et des espaces naturels de partager avec le plus grand nombre leurs passions pour ces milieux. En Franche-Comté, le Pôle-relais Tourbières coordonne un programme régional en proposant différentes manifestations ouvertes au public en février (sorties découverte, chan-

tiers, animations...) en partenariat avec la LPO Franche-Comté, la maison de l'environnement de Franche-Comté, Dole Environnement, Jura Nature Environnement, le jardin botanique de l'Université de Franche-Comté, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, le Parc naturel du Haut-Jura, etc.

Tout le programme sur <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-visiteurs>



Parution

Le troisième Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018)

Publié en juin 2014 pour une durée de 5 ans, le troisième Plan national d'action en faveur des milieux humides propose des actions concrètes permettant de préserver et de restaurer les milieux humides et les services qu'ils rendent. Il présente l'engagement de l'État et de ses partenaires pour une meilleure intégration de ces milieux dans les politiques publiques dédiées à l'eau et à la biodiversité. Il fait aussi le lien avec les stratégies relatives à l'agriculture, à la santé, à l'urbanisme ou à la prévention des risques naturels. Enfin, ce 3^e plan national contribue à la mise en œuvre par la France des accords internationaux (convention Ramsar) ou européens (directives sur l'eau, les inondations ou la biodiversité).

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3e_plan_national_d_action_en_faveur_des_milieux_humides_2014-2018_-2.pdf



Vidéo

« MéliMélo, démêlons les fils de l'eau »

Le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) et MédiaPro, en association avec des scientifiques, des comédiens, des producteurs et des professionnels de l'eau, nous proposent une websérie intitulée « MéliMélo, démêlons les fils de l'eau ». Les 10 épisodes actuellement disponibles traitent avec humour des grandes questions sur l'eau, afin de lutter contre les idées reçues et promouvoir les bonnes pratiques pour la gestion durable de l'eau.

Pour les visionner : <https://www.youtube.com/user/eaumelimelo>



Contacts

Pour toute information concernant les milieux humides, vous pouvez contacter :



L'animation régionale

Manon Gisbert
Conservatoire d'espaces naturels
de Franche-Comté
manon.gisbert@cen-franche-comte.org
03 81 53 04 02



L'animation départementale du Jura

Isabelle Piney / Cécilia Venet
Fédération départementale des chasseurs
du Jura
zones-humides-jura@aricia.fr
03 84 85 19 19



L'animation départementale du Doubs

Bérénice Ibled
Département du Doubs
Berenice.Ibled@doubs.fr
03 81 25 81 49



L'animation départementale du Territoire de Belfort

Céline Petizon
Conseil général du Territoire de Belfort
celine.petizon@cg90.fr
03 84 90 93 36

Cette lettre d'information est réalisée avec le soutien financier de :



Milieux humides
de Franche-Comté